

MARDI 2 DÉCEMBRE ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FAISONS NOUS ENTENDRE !

INVESTIR DANS L'ÉCOLE, C'EST PRÉPARER L'AVENIR

« ... partout où il y a un champ, partout où il y a un esprit, qu'il y ait un livre. Pas une commune sans une école, pas une ville sans un collège, pas un chef-lieu sans une faculté ... » (Victor Hugo, 15 janvier 1850, discours contre la loi Falloux)

C'est toujours droit dans les yeux que le gouvernement affirme que l'Éducation est une (sa ?) priorité, ... et qu'il supprime 25 000 postes en 2 ans et va en supprimer encore 20 000 par an durant les 3 années à venir parce que... les caisses sont vides ! Oubliés tous les discours sur l'économie de la connaissance ? Notre société du 21^e siècle n'aurait donc pas les moyens d'offrir à sa jeunesse une formation de haut niveau ?

Sujet politiquement sensible : le soutien des parents et de l'opinion à nos mobilisations montre l'attachement de la population à son École, au Service Public d'Éducation, à ses missions, à son rôle dans la société, aux valeurs qu'il porte et à sa qualité.

Et cet attachement est un atout majeur pour notre profession !

L'Éducation n'est pas une charge pour la société, mais un investissement pour l'avenir. **C'est bien là l'enjeu des semaines et des mois à venir : l'avenir du système éducatif, de la formation de la jeunesse de notre pays, et de nos métiers.**

Les mobilisations de l'an dernier ont mis le gouvernement en sérieuse difficulté, l'ont contraint à céder sur des points importants (promotions supplémentaires à la hors-

classe, prime aux néo-titulaires, maintien de la voie technologique...) et à suspendre certains de ses projets, en particulier le « livre blanc » qu'il prévoyait d'appliquer à cette rentrée. Il n'a pas pour autant renoncé à sa politique, ni à ses projets visant à remettre en cause en profondeur les structures du 2nd degré, nos conditions de service et d'affectation, et nos statuts.

Il faut que notre profession se fasse entendre, à nouveau, et plus fort encore. Le Snès et ses élus vous appellent à cette mobilisation.

Ensemble, portons au plus haut niveau l'exigence d'une réelle ambition pour la formation de la jeunesse, d'un enseignement de qualité pour tous, et le refus du démantèlement du système éducatif et d'un enseignement au rabais.

Ensemble, exigeons une autre politique pour le Service Public d'Éducation, pour ses personnels et pour la jeunesse, mobilisons-nous contre les suppressions et pour les créations de postes nécessaires à nos établissements et à nos élèves, faisons entendre nos exigences pour les réformes des lycées et de la formation des maîtres, faisons respecter nos statuts, imposons la revalorisation de notre métier.

COLLÈGES : NOS EXIGENCES

Niveau A2 de langues vivantes, B2i, PPRE, groupes de niveaux en langues, entretiens d'orientation individualisés en classe de 3^e, alourdissement du nombre d'élèves par classe, disparition de la spécificité des ZEP, piège de l'accompagnement éducatif ... Depuis plusieurs années, la charge de travail des enseignants de collèges s'est considérablement alourdie. Au delà de la nécessaire revalorisation du point d'indice et de l'Isoc, le SNES revendique le maintien du caractère national et hebdo-

maire des horaires, le renforcement et l'extension du dispositif d'ATP 6^e sur tous les niveaux, la création de travaux de groupes et de dédoublements dans la plupart des matières, un maximum de 20 élèves par classe dans l'éducation prioritaire et 24 ailleurs, la concertation entre collègues dans le temps de service.

Pour le SNES, toutes les disciplines ont un rôle incontournable dans l'acquisition d'une culture commune, bien loin du restrictif socle commun actuel.

LYCÉES : LA PAROLE À LA PROFESSION !

Nous savons tous les difficultés que connaît le lycée, la nécessité de repenser la 2nde et de rééquilibrer les séries dans leur offre de formation.

Si nos mobilisations ont contraint le ministère à l'ouverture de discussions et au maintien de la voie technologique, le gouvernement n'a pas pour autant renoncé à sa politique, ni à une réforme des lycées qui a pour but de « financer » les suppressions de postes.

C'est pour faire avancer ses propositions, sur la base des mandats dont il est porteur et qu'il n'est pas question de laisser de côté, avec l'exigence d'une consultation de toute la profession, que le Snès intervient dans ces discussions.

Le ministère, s'il reste sur ses positions, compromet la poursuite des discussions pour deux raisons au moins. La mise en place de la nouvelle 2nde à la rentrée 2009 interdirait toute concertation réelle avec la profession. L'éclatement des séries et leur remplacement par des modules semestriels (copie conforme du 1^{er} cycle universitaire) déboucheraient sur une offre d'enseignement minimale et feraient peser de graves menaces sur le bac.

Le SNES veut réformer et démocratiser le lycée pour élever le niveau de qualification du plus grand nombre de jeunes. La politique gouvernementale remet en cause la nature même des missions de l'école publique.

C'est aujourd'hui toute la profession qui doit se mobiliser pour peser sur les choix du gouvernement et imposer ses exigences pour la réforme des lycées.

REVALORISER NOTRE MÉTIER : NOS PROPOSITIONS

Défendre chacun d'entre nous dans l'intérêt de tous, tel est le principe qui guide notre action dans les CAPA : défendre, proposer, et agir pour que nos propositions soient entendues.

Les mobilisations que nous construisons à partir de ces propositions, autour de l'exigence d'une autre politique éducative, portent une vraie ambition pour le 2nd degré, ses personnels et la formation des jeunes de notre pays.

Les combats menés autour du budget, contre les dizaines de milliers de suppressions de postes, ont une traduction concrète pour chacun d'entre nous :

- améliorer les conditions d'enseignement et de service en évitant qu'ici les effectifs soient pléthoriques, et qu'ailleurs des dizaines de collègues aient un service à cheval sur plusieurs établissements
- préserver les options et donc le droit au choix pour les élèves et leur famille
- garantir le droit à la mobilité pour tous, et rendre ainsi plus efficaces nos propositions relatives à l'amélioration des barèmes de mutation.

Se battre pour obtenir de vraies équipes pluridisciplinaires, plus de CPE, de Copsy, d'AS, d'infirmières..., le renforcement des vies scolaires, c'est lutter pour un service public efficace et respecter les qualifications de chacun.

Exiger la **revalorisation de notre métier, le respect et l'amélioration de nos statuts et de nos carrières**, cela signifie une

amélioration significative de nos rémunérations, un métier plus attractif, en particulier pour les nouveaux collègues, des carrières plus rapides, de réelles évolutions de carrière pour tous, une gestion qui respecte des conditions d'affectation décentes et mette un terme à la multiplication des compléments de service, l'amélioration des mutations, des conditions de service et une réduction des maxima de service permettant d'exercer sereinement un métier chaque jour plus exigeant. C'est aussi mettre un terme aux pressions locales dont on voit, avec les conséquences de la désertification, à quel point elles peuvent faire fi de l'intérêt général.

C'est aussi faire reconnaître le rôle de nos missions.

Les élus du Snes vous proposent de porter ensemble ces exigences pour l'école et pour notre profession.

Nos mobilisations ont permis d'obtenir 3439 promotions supplémentaires à la hors-classe en 2 ans, une prime aux néo-titulaires, le maintien de la voie technologique, la suspension de certains projets, en particulier le « livre blanc » que le gouvernement prévoyait d'appliquer à la rentrée ... Ce sont de premiers pas. Allons plus loin, ensemble, avec le SNES.

HORS-CLASSE, UN DROIT POUR TOUS !

Le bilan de l'accès à la hors classe fait apparaître deux facteurs discriminants :

- Il faut avoir été promu au 10^e ou au 11^e échelon au choix ou au grand choix pour espérer obtenir la hors classe. Par cette clause, une part importante des collègues au 11^e échelon depuis 4 ans sont de fait interdits de hors-classe.

- L'avis du recteur pour les agrégés, « l'investissement professionnel » pour les certifiés, donnés en fonction de l'avis des IPR et des chefs d'établissements, peuvent balayer toute une carrière !

Les multiples inégalités de traitement que nous avons dénoncées, entre collègues, entre disciplines, entre départements, entre types d'établissements, les conséquences des retards d'inspection ... sont autant de preuves à charge de la nocivité de cette « nouvelle politique de gestion », qui organise progressivement une dégradation des fins de carrière pour tous les collègues.

Ce n'est pas plus d'humanité dans le système que le gouvernement a introduit, mais plus d'arbitraire et de subjectivité, et donc moins d'équité et de transparence.

Le Snes y oppose une revalorisation de nos carrières, comportant l'accès pour tous à l'indice terminal de la hors-classe.

MÉRITE ? OU DÉRÈGLEMENTATION ?

Le « mérite », un mot et un concept de gestion omniprésents dans le discours gouvernemental, avec pour corollaires la différenciation, l'individualisation. Reconnaître, valoriser le mérite de chacun peut être une demande légitime. Mais comment l'évaluer ? Et surtout qui ? Être méritant, est-ce faire toujours plus ... qu'enseigner (aides aux devoirs au collège, se substituer aux Copsy pour l'orientation, PPRE pour les élèves en difficultés, être professeur principal ou coordonnateur...) ? Soumettre notre liberté pédagogique aux contraintes budgétaires au moment où l'on multiplie nos tâches, où l'on accuse l'école de ne pas être assez recentrée sur un « socle commun », où l'on réduit ses marges de manœuvre en termes d'ho-

raires et d'effectifs ?

Au nom du mérite, les tentatives de dérèglementation se multiplient. Les élus du Snes s'y opposent, y opposent leur détermination et leur engagement :

A défendre nos statuts. Accusés par le gouvernement - et par d'autres - de manquer de souplesse, les statuts garantissent nos missions, notre indépendance face aux pouvoirs locaux et aux pressions de toutes sortes ; ils protègent aussi les usagers en garantissant un même traitement pour tous, sur tout le territoire.

A défendre une rémunération basée sur le concours et l'indice détenu, qui fait de la Fonction Publique un lieu d'égalité des salaires sans aucune forme

de discrimination.

A défendre une gestion (mutations, avancement ...) placée sous le signe de l'équité et de la transparence, et donc les commissions paritaires qui permettent aux représentants des personnels de vérifier le traitement équitable des collègues et de les défendre collectivement.



LE PARITARISME : AU SERVICE DE CHACUN, DANS L'INTÉRÊT DE TOUS

Notre statut est défini par la loi et les décrets. En contrepartie, l'État doit consulter ses agents sur les règles qui leur sont appliquées. Ce droit a conduit à l'instauration (statut général de 1946) d'organismes paritaires, moitié élus des personnels, moitié administration. Les commissions paritaires administratives académiques (CAPA) et nationales (CAPN) contrôlent les opérations de gestion (avancement, promotion, notation, mutations...).



Dans l'Éducation Nationale, particulièrement dans le 2nd degré, nous avons donné, par notre représentativité et nos mobilisations, de la force et du relief au paritarisme, ce qui a permis de faire des instances paritaires des lieux de défense individuelle et collective des personnels, reconnus dans les statuts particuliers de nos corps, et d'établir des règles collectives claires.

Forts de la confiance majoritaire des personnels (27 élus sur 43 aux dernières élections : 7 sur 9 à la CAPA des agré-

gés, 12 sur 19 à celle des certifiés) les élus du Snes y défendent les revendications des personnels, font progresser des pratiques transparentes et des règles soucieuses de l'intérêt collectif et de chacun, sans passe-droit ni clientélisme. Cette action constante a aussi permis d'étendre le champ du paritarisme : groupes de travail (congrès formation, réadaptation, réemploi, maîtres auxiliaires), comités médicaux (congrès de longue maladie, de longue durée).

« [Je suggère] que l'on abandonne la composition strictement paritaire des instances de dialogue social, qui a mal vieilli. Que d'heures perdues à tant de formalisme au lieu de discuter vraiment des préoccupations des fonctionnaires ! » (N. Sarkozy, discours de Nantes). Cette orientation annoncerait la remise en cause de la transparence et du traitement équitable que nous avons imposés, la négation des règles collectives et le renvoi de chaque individu à sa propre défense.

Défendre le paritarisme au service des collègues et de la profession c'est aussi défendre notre Service Public, nos statuts et notre métier. Pour cela aussi, vous pouvez compter sur le SNES.

pour tous, sur tout le territoire.

Si le gouvernement cherche à les remettre en cause, à individualiser les carrières, c'est pour mieux briser les solidarités professionnelles, affaiblir notre profession et sa capacité à agir pour un enseignement de qualité pour tous.

Le Snes agit pour une gestion des personnels collective, encadrée et contrô-

IUFM : CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

Le SNES a toujours voulu plus de liens entre Université et formation des maîtres, alors pourquoi ne pas se satisfaire de l'intégration des IUFM à l'Université ?

D'abord parce que la difficile fusion des universités montpelliéraines prouve que « l'Université » recouvre des réalités fort différentes. Où sera le petit IUFM, déjà intégré à Montpellier II, dans tout ça ?

On voit se profiler une réforme des concours et de la formation, liée nous dit-on, à la mise en place du LMD. Si les concours ont lieu à la fin du premier semestre de Master 2, quid des candidats ayant échoué ? De mauvaises langues pourraient penser que les universités, n'ayant pas vocation à former des jeunes sans délivrer de diplôme, seraient tentées de délivrer un diplôme d'enseignant.

Et puis le ministre veut réduire la formation à un « compagnonnage » au cours du 2^e semestre, les stagiaires étant « affectés à un enseignant chevronné » chargé de leur inculquer les « ficelles du métier » ! C'est bien méconnaître notre métier que de le réduire à de « bonnes pratiques efficaces ».

Si demain l'Université (enfin, chaque université autonome) délivre des masters professionnels d'enseignement, avec ou sans cahier des charges national, que deviendront tous ces diplômés ?

A nous d'empêcher la disparition du recrutement national des fonctionnaires d'État que nous sommes... et que nous voulons rester.

STATUTS : L'AVENIR DE NOTRE MÉTIER EST EN JEU

Nos statuts sont la cible préférée du libéralisme qui ne cesse de les opposer à la gestion « des hommes » : un dossier capital autour duquel se joue l'avenir de notre métier. **Ils garantissent notre liberté pédagogique, la cohésion de la profession, son indépendance** par rapport aux pouvoirs locaux et aux pressions de toutes sortes, mais aussi un même système éducatif (programmes, contenus, diplômes ...)

lée, qui ne soit soumise ni à la seule appréciation des hiérarchies locales, ni à la déréglementation et à la politique du mérite individuel (lequel ?), qui garantisse à tous le respect de la liberté pédagogique, la sérénité dans l'exercice de notre métier, où l'acte d'enseigner, de former les élèves et de les accompagner dans leur scolarité, doit primer.

LE 2 DÉCEMBRE VOTEZ DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT VOTEZ SNES, VOTEZ FSU

DES ÉLU(E)S, DES MILITANT(E)S : LE SNES AU SERVICE DE TOUS ET DE LA PROFESSION

Mutations, avancement, promotion, notation... chacun(e) a été ou sera concerné(e).

Dans ces moments importants de la carrière, le SNES et ses élu(e)s apportent renseignements et compétence à tous les collègues. Informations et conseils individuels, interventions avant la sortie des circulaires recto- rales qui ont permis par exemple d'éviter le blocage du mouvement, d'obtenir une boni- fication pour les TZR, de limiter les consé- quences des nouvelles directives ministé- rielles (bonifications familiales, ancienneté dans le poste ...), d'obtenir des points d'an- cienneté et une bonification forfaitaire dans le 11^e échelon pour la hors-classe.

Les commissaires paritaires du Snes consacrent aussi un temps important à préparer les commis- sions (vérification des documents de l'adminis- tration, consultation des dossiers ...), puis inter-

viennent en commission – souvent seuls ! - pour faire rectifier les erreurs, améliorer les projets rectoraux (ils ont obtenu, pour les mutations par exemple, de nombreuses améliorations par rap- port au projet informatique de l'administration), défendre les situations individuelles dans le res- pect des règles communes et de l'égalité de trai- tement, veiller au respect de la transparence et de l'équité, et défendre la profession.

Ensuite ce sont les vérifications, l'édition et l'envoi des résultats par mel, courrier, SMS ! Puis les interventions au rectorat, en particulier mais pas seulement, pour les Tzr et les non-titulaires.

La spécificité du SNES, c'est aussi une arti- culation étroite entre action en CAPA et action syndicale à tous les niveaux. Par leur nombre (54% des suffrages aux dernières élections), leur action dans les autres ins- tances paritaires (CTPD, CTPA, CDEN,

CAEN, comités médicaux...), par la force que représentent les militants du Snes dans tous les établissements et grâce à la multitude d'informations qu'ils font remonter (DHG et suppressions de postes, tentatives de dérégle- mentation de certains chefs d'établissement, inégalités de notation administrative ou d'ap- préciation pour la hors-classe ...), forts de l'expertise et de la précision des publications nationales, les élu(e)s SNES sont respectés et écoutés ; ils peuvent appuyer leur argumen- tation sur des analyses élaborées, des données comparées et objectives, et leurs interven- tions sont efficaces.

Ce sont des militants comme les autres. Leur action en commission paritaire est indisso- ciable de l'action syndicale à tous les niveaux pour le service public d'éducation, l'avenir de la jeunesse et de nos professions.

POUR CEUX QUI VOTENT PAR CORRESPONDANCE

1) - Vote par correspondance obligatoire

Si vous êtes affecté dans l'enseignement supé- rieur, Ater, rattaché au rectorat ou à l'inspec- tion académique, en congé longue maladie ou longue durée, en congé parental, administratif ou de formation professionnelle, en réemploi ou sur des postes adaptés, ou mis à disposi- tion, **vous devez obligatoirement voter par correspondance au rectorat de Montpellier**. L'administration doit vous envoyer à domicile le matériel de vote (professions de foi, bulle- tins de vote, enveloppes) avant le 7 novembre 2008. En cas de problème, **ou si vous ne rece- vez pas le matériel de vote**, demandez-le d'urgence au rectorat et, **dans tous les cas, prévenez le S3** (04 67 54 10 70).

Vous pouvez envoyer votre vote au rectorat dès réception du matériel de vote, **à partir du 23 octobre**. Postez-le sans tarder : votre vote doit **arriver avant le 2 décembre**.

2) - Vote par correspondance possible

Si vous êtes affecté dans un établissement, et en particulier **si vous n'avez pas cours le mardi 2 décembre**, **si vous êtes absent ce jour là**, **ou si vous êtes TZR rattaché dans l'établissement et affecté sur un remplace- ment dans un autre établissement**, **vous pouvez voter par correspondance dans votre établissement (dans l'établissement**

de rattachement pour les TZR).

En principe, le chef d'établissement doit envoyer le matériel de vote aux TZR rattachés et en remplacement dans un autre établis- sement, ainsi qu'aux collègues dont l'absence est connue (par exemple en congé maternité). Dans la pratique, ce n'est pas toujours fait.

Aussi, si vous êtes dans l'un de ces cas, **signa- lez-le au plus tôt** à votre chef d'établissement (ainsi qu'au responsable SNES de votre éta- blissement) et **demandez-lui de vous envoyer le matériel de vote**.

Dans les autres cas, si vous souhaitez voter par correspondance dans votre établissement, vous devez demander suffisamment à l'avan- ce le matériel de vote (bulletins de vote et enveloppes) au chef d'établissement.

En cas de difficulté, prévenez le responsable SNES de votre établissement, le S2 ou le S3 (04 67 54 10 70).

3) - Comment voter ?

Pour tous, 2 votes (CAPA et CAPN), sauf Chaires Sup (1 vote : CAPN), et Pegc (1 vote : CAPA).

Insérez votre **bulletin de vote** (bleu pour la CAPA, blanc pour le CAPN), sans rature ni panachage, **dans l'enveloppe N°1 de même couleur** (bleue pour la CAPA, blanche pour le CAPN), qui doit être **vierge**, non cachetée,

que vous insérez ensuite **dans l'enveloppe N°2 de même couleur** (bleue pour la CAPA, blanche pour le CAPN), **correspondant à votre catégorie**, à **compléter**, sur laquelle doit figurer **votre nom**, que vous devez **signer** et **cacheter**.

Vous devez ensuite **insérer les 2 enveloppes N°2 ainsi remplies dans une 3^e enveloppe** - pré affranchie fournie par l'administration ou dans une enveloppe normale et affranchie – portant les mentions « M. le Président de la section de vote », « CAP des agrégés / certi- fiés / CPE ... selon votre catégorie », et libel- lée à l'adresse du rectorat (dans le 1^{er} cas ci- dessus) ou suivies de l'adresse complète de l'établissement où vous êtes électeur (dans le 2^e cas). Cette **3^e enveloppe doit être cachetée et vous devez obligatoirement l'envoyer par la poste** à votre section de vote (le recto- rat dans le 1^{er} cas, votre établissement dans le 2^e cas).

Postez votre vote au plus tôt (attention aux délais d'acheminement du courrier) ; pour être pris en compte, il **doit arriver** dans votre section de vote **avant le 2 décembre**.

Les **personnels affectés en Andorre** votent par correspondance au rectorat.

Pour l'élection des CCP, le rectorat n'a pas encore communiqué toutes les dispositions pratiques.